

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 1
		Date : 17 / 1 / 2018
		Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017
DETERGENT MENAGER		296

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* **1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : DETERGENT MENAGER
 Type de produit : Solution aqueuse.

* **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage : Industriel. (Produit de nettoyage.)

* **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

* **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

* **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

* **Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**

Non réglementé.

* **2.2. Éléments d'étiquetage**

* **Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

* • **Conseils de prudence**

Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention : P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Intervention : P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P315 - Consulter immédiatement un médecin.

* **2.3. Autres dangers**

Autres dangers : Peut causer une irritation des yeux. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

* **3.1./3.2. Substance / Préparation**

Composants : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
* Hydroxyde de sodium	: 0,0625 - 0,25 %	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	C; R35 Skin Corr. 1A; H314

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 1

Date : 17 / 1 / 2018

Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017

DETERGENT MENAGER

296

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
* Carbonate de sodium	: 0,125 - 0,625 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	Xi; R36 ----- Eye Irrit. 2;H319
* Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	: 1,25 - 2,5 %	68891-38-3	500-234-8	----	01-2119488639-16	Non classé. (DSD/DPD) Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1;H318
* Amines, coco alkyl diméthyl, N-oxydes	: 0,625 - 1,25 %	61788-90-7	263-016-9	----	----	Xi; R38-41 N; R50 ----- Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Acute 1;H400

SECTION 4 Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Informations générales : Dans tous les cas : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- * - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rétracter fréquemment les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter un médecin.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

* Voir ci-dessous. (11.).

* 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

* Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- * - Agents d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
- * - Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- * Risques spécifiques : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. (Oxydes de carbone. , Oxydes d'azote. , Oxydes sulfuriques.).

* 5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité

: Non combustible.

* Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 1
		Date : 17 / 1 / 2018
		Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017
DETERGENT MENAGER		296

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- * **Précautions générales** : Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.
- * **Précautions individuelles** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

* **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

* **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- * **Méthodes de nettoyage** : Absorber avec: Sable. , Liant universel. , Sciure. , Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

* **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

* **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Général : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

- * **Manipulation** : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

* **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Stockage - à l'abri de : Acides. Oxydant.

* **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle : Hydroxyde de sodium : TLV© - Ceiling [mg/m³] : 2

* **8.1. Paramètres de contrôle**

Hydroxyde de sodium : TLV© - Ceiling [mg/m³] : 2

Protection individuelle

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 1
		Date : 17 / 1 / 2018
		Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017
DETERGENT MENAGER		296

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection respiratoire : Non requis.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (EN 374).
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- * Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- * **8.2. Contrôles de l'exposition**

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

- * **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- * **9.1.a. Aspect**
 - Etat physique à 20°C : Liquide.
 - Couleur : Incolore.
- * **9.1.b. Odeur**
 - Odeur : Faible.
- * **9.1.c. Seuil olfactif**
- * **9.1.d. pH**
- * **9.1.e. Point de fusion / Point de congélation**
- * **9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition**
- * **9.1.g. Point d'éclair**
- * **9.1.h. Taux d'évaporation**
- * **9.1.i. Inflammabilité**
- * **9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)**
 - Limites d'explosivité : Non applicable.
- * **9.1.k. Pression de vapeur**
- * **9.1.l. Densité de vapeur**
- * **9.1.m. Densité relative**
 - Densité : 1,04 g/ml
- * **9.1.n. Solubilité**
 - Solubilité dans l'eau : Soluble
- * **9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**
- * **9.1.p. Température d'auto-inflammabilité**
- * **9.1.q. Température de décomposition**
- * **9.1.r. Viscosité**

 LAMBERT SPRL CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 1
		Date : 17 / 1 / 2018
		Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017
DETERGENT MENAGER		296

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Viscosité : 1000-2000 mPA.s

- * 9.1.s. Propriétés explosives
- * 9.1.t. Propriétés comburantes
- * 9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

- * 10.1. Réactivité
Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.
- * 10.2. Stabilité chimique
- * 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
- * Réactions dangereuses : Le contact avec des métaux courants peut provoquer une corrosion et produire de l'hydrogène.
- * 10.4. Conditions à éviter
- * 10.5. Matières incompatibles
Matières à éviter : Acides forts. Agents oxydants forts.
- * 10.6. Produits de décomposition dangereux

SECTION 11 Informations toxicologiques

- * 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- * Toxicité aiguë
 - Cutanée : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
 - Oculaire : Peut causer une irritation des yeux.
- * - Ingestion : Douleurs abdominales, nausées. Vomissement. Diarrhée.

SECTION 12 Informations écologiques

- * 12.1. Toxicité
- * 12.2. Persistance et dégradabilité
Persistance - dégradabilité : Agents tensioactifs. : Biodégradabilité >60%
- * 12.3. Potentiel de bioaccumulation
- * 12.4. Mobilité dans le sol
- * 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB
Non classé.
- * 12.6. Autres effets néfastes

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 1
		Date : 17 / 1 / 2018
		Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017
DETERGENT MENAGER		296

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

* **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

* **14.1. Numéro ONU**

Information générale : Non classifié.

* **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

* **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

* **14.4. Groupe d'emballage**

* **14.5. Dangers pour l'environnement**

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

* **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

* **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

SECTION 15 Informations réglementaires

* **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

* **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).
Révision - Voir : *

Révision : 1

Date d'impression : 17 / 1 / 2018

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 1
		Date : 17 / 1 / 2018
		Remplace la fiche : 30 / 9 / 2017
DETERGENT MENAGER		296

Fin du document